

Cote du document: EB 2018/124/R.17  
Point de l'ordre du jour: 7 b) ii  
Date: 1<sup>er</sup> août 2018  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

## Procès-verbal de la deuxième réunion du Groupe de travail sur le cadre de transition

### Note pour les représentants au Conseil d'administration

#### Responsables:

#### Questions techniques:

Ruth Farrant  
Directrice de la Division des services  
de gestion financière  
téléphone: +39 06 5459 2281  
courriel: r.farrant@ifad.org

Lisandro Martin  
Directeur de la Division des politiques  
et des résultats opérationnels par intérim  
téléphone: +39 06 5459 2388  
courriel: lisandro.martin@ifad.org

#### Transmission des documents:

Deirdre McGrenra  
Chef de l'Unité des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration – Cent vingt=quatrième session  
Rome, 11-13 septembre 2018

---

Pour: Information

## Procès-verbal de la deuxième réunion du Groupe de travail sur le cadre de transition

1. La deuxième réunion du Groupe de travail sur le cadre de transition s'est tenue le 28 juin 2018; le présent document offre une synthèse de la teneur de cette réunion.
2. Tel qu'approuvé par les membres du groupe de travail, le procès-verbal sera présenté au Conseil d'administration à sa prochaine session et servira de base au rapport verbal du président.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

3. Les membres du groupe de travail participant à la réunion sont l'Allemagne, l'Argentine, la France, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Koweït et le Royaume-Uni. Le membre du groupe de travail représentant le Cameroun avait fait part de ses regrets. Les représentants au Conseil d'administration de l'Angola, du Canada, de la Chine, du Mexique, du Nigéria, de la République dominicaine et de la Suisse sont également présents. Le FIDA est représenté par le Vice-Président adjoint, Département de la gestion des programmes; la Directrice de la Division des services de gestion financière; le Directeur de la Division Afrique de l'Ouest et du Centre; le Directeur de la Division des politiques et des résultats opérationnels par intérim; la Secrétaire du FIDA par intérim; et d'autres membres du personnel.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

4. Les six points ci-après sont inscrits à l'ordre du jour provisoire (document TFWG 2018/2/W.P.1): i) Ouverture de la réunion; ii) Adoption de l'ordre du jour; iii) Programme de travail provisoire du Groupe de travail sur le cadre de transition pour 2018; iv) Mandat du Groupe de travail sur le cadre de transition, comprenant quatre questions: a) Introduction et suppression progressives des différentes conditions de financement (mandat, paragraphe 7 i)), b) Analyse du cofinancement et stratégie en la matière (mandat, paragraphe 7 ii)), c) Opérations de prêt régionales (mandat, paragraphe 7 iii)), et d) Directives et procédures révisées applicables aux programmes d'options stratégiques pour le pays axés sur les résultats (mandat, paragraphe 7 iv)); v) Procès-verbal de la première réunion du Groupe de travail sur le cadre de transition; et vi) Questions diverses.
5. Le groupe de travail adopte l'ordre du jour sans aucune modification.

Point 3 de l'ordre du jour: Programme de travail du Groupe de travail sur le cadre de transition pour 2018

6. Le groupe de travail approuve la proposition visant à tenir sa troisième réunion le 23 juillet au lieu du 26 juillet, et à tenir le 8 octobre une réunion conjointe avec le Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance.
7. L'un des membres note qu'il est également important de tenir une réunion conjointe avec le Comité d'audit, compte tenu des discussions en cours sur l'architecture financière du Fonds et l'harmonisation des conditions de financement. Le président du Comité d'audit sera invité à la troisième réunion du groupe de travail, et on explorera la possibilité d'une réunion conjointe avec le Comité le 8 octobre. La direction confirme que le Vice-Président adjoint, Département des opérations financières, sera invité à participer à la troisième réunion.

Point 4 de l'ordre du jour: Mandat du Groupe de travail sur le cadre de transition

8. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, le groupe de travail examine les aspects suivants du mandat, sur la base de la documentation et de présentations communiquées par la direction:

- a) Introduction et suppression progressives des différentes conditions de financement (mandat, paragraphe 7 i))
  - b) Analyse du cofinancement et stratégie en la matière (mandat, paragraphe 7 ii))
  - c) Opérations de prêt régionales (mandat, paragraphe 7 iii)), et
  - d) Directives et procédures révisées applicables aux programmes d'options stratégiques pour le pays axés sur les résultats (mandat, paragraphe 7 iv)).
9. Au terme d'un débat approfondi, le groupe de travail entérine les documents présentés par la direction, ainsi que les recommandations qu'ils contiennent et les points supplémentaires examinés par le groupe de travail suite aux informations fournies en retour. Ces informations sont brièvement résumées ci-après.
- a) Introduction et suppression progressives des différentes conditions de financement (document TFWG 2018/2/W.P.3)
10. Les membres accueillent avec intérêt la note technique sur le mécanisme d'introduction et de suppression progressives des différentes conditions de financement. La note repose sur les principes approuvés dans le document d'orientation et avait été soumise à la première réunion mais n'avait pas été examinée. Elle est maintenant présentée à nouveau pour examen par le groupe de travail, comme cela avait été demandé. Les membres formulent les suggestions suivantes:
- i) Les éléments de la note technique, et en particulier ceux concernant la stratégie financière, devraient être inclus dans le cadre de transition et dans les nouvelles dispositions relatives aux procédures et à la teneur des programmes d'options stratégiques pour le pays.
  - ii) S'agissant des estimations des conséquences financières, l'un des membres met en question le choix d'une analyse de liquidité plutôt qu'une analyse des coûts. La direction précise que l'analyse est axée sur l'impact du mécanisme sur la liquidité, étant donné qu'il s'agit d'un facteur plus pertinent pour le FIDA que le revenu, et que les objectifs principaux sont de parvenir à la durabilité financière plutôt que de générer des bénéfices. Dans la mesure où cinq pays seulement devraient passer, au cours de la période de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), du statut de pays bénéficiant de conditions particulièrement favorables à celui de pays bénéficiant de conditions mixtes, il n'est pas prévu d'augmentation significative des coûts. La direction précise en outre que le mécanisme ne sera mis en œuvre qu'une seule fois au cours d'un cycle de reconstitution: il sera appliqué sur FIDA11 et lors des cycles suivants, éventuellement après révision en fonction des enseignements tirés de FIDA11.
  - iii) Un examen formel de l'expérience de mise en œuvre du mécanisme pourrait être conduit dans le contexte de la Consultation sur FIDA12, et les conclusions incluses dans le document. La direction est d'accord avec cette suggestion.
  - iv) L'importance de la souplesse est mise en évidence. Elle doit être gérée de manière à éviter de décourager les emprunteurs. La direction confirme que des exceptions possibles ont été incluses mais qu'elles seront examinées au cas par cas, et qu'elles devront être approuvées par le Conseil d'administration. La direction souligne que la souplesse ira de pair avec un accent sur la prévisibilité et la transparence.
11. Le mécanisme s'appliquera à tous les projets soumis à l'approbation du Conseil d'administration au cours d'un cycle donné de reconstitution. Le cadre de transition – qui est un document évolutif – pourra être réexaminé durant les consultations sur la reconstitution. Il est confirmé que le thème des remboursements accélérés

- sur une base volontaire, pour les pays en transition, est à l'examen, et qu'il sera présenté à la haute direction pour examen d'ici la fin de l'année.
12. Le groupe de travail entérine le document, étant entendu que le point suivant sera ajouté à l'encadré regroupant les recommandations: un examen formel de l'expérience en matière de mise en œuvre du mécanisme pourra être conduit dans le contexte de la Consultation sur FIDA12.
    - b) Analyse de cofinancement et stratégie en la matière (document TFWG 2018/2/W.P.4)
  13. La direction présente les grandes lignes ci-après:
    - i) La stratégie démontrera des moyens de systématiser l'établissement de partenariats réussis en faisant fond sur l'expérience, des données et des éléments concrets.
    - ii) Les rôles et les responsabilités en rapport avec le programme de cofinancement seront inclus dans le plan d'action.
    - iii) Une méthodologie agréée de mesure des contributions en nature des gouvernements, des bénéficiaires et du secteur privé sera incluse dans la stratégie.
    - iv) La stratégie inclura une méthodologie pour traduire les objectifs institutionnels établis pour FIDA11 en objectifs régionaux et en objectifs indicatifs par pays à l'intérieur de chaque région. Ces objectifs régionaux et objectifs indicatifs par pays seront utilisés à des fins de responsabilité interne et de planification.
    - v) L'analyse-inventaire d'autres institutions financières internationales (IFI) révèle qu'aucune IFI n'a adopté de stratégie institutionnelle de cofinancement. Le FIDA renforcera toutefois sa collaboration avec d'autres IFI pour déterminer les possibilités de cofinancement.
    - vi) Les discussions sur le cofinancement ne doivent pas être limitées au ministère de l'agriculture: il faut y associer le ministère des finances, ainsi que le ministère responsable de l'exécution du projet.
  14. Le débat met en lumière le fait que la stratégie devra:
    - i) inclure une liaison plus étroite avec l'engagement de FIDA11 en matière de cofinancement qui aille au-delà d'un simple objectif chiffré, et définir une vision à moyen et long terme pour le cofinancement du FIDA afin de mettre l'accent sur le rôle du FIDA – tel que l'envisage le modèle opérationnel – en tant que rassembleur de financement du développement;
    - ii) expliquer quelles sont les sources de cofinancement auxquelles accorder la priorité;
    - iii) souligner le lien entre la structure décentralisée et le cofinancement; et
    - iv) mettre en évidence le rôle important des discussions au niveau du COSOP et de la conception du projet pour faire part des attentes relatives aux niveaux de cofinancement.
  15. Les membres se déclarent satisfaits de la proposition de la direction concernant une approche unifiée de la mesure des contributions en nature, en incluant dans cette catégorie les exemptions fiscales, et approuvent la note technique détaillée sur ce point. Les membres se félicitent que la direction leur assure que l'objectif de cofinancement de FIDA11 sera mesuré et évalué sur la même base que celle qui a été évoquée durant la Consultation sur FIDA11.
  16. Les membres examinent les raisons pour lesquelles les objectifs au niveau d'un pays devraient demeurer indicatifs et servir de base aux entretiens avec les

gouvernements au stade de la conception des COSOP. La direction partage ce point de vue et précise que l'engagement concerne les objectifs institutionnels, tandis que la méthodologie en cascade vise à une responsabilité interne accrue.

17. Le groupe de travail entérine le document, étant entendu que les points suivants seront ajoutés à l'encadré regroupant les recommandations: i) la stratégie devra présenter une vision à long terme pour le cofinancement; et ii) la méthodologie de définition des objectifs en cascade devra être exposée telle qu'elle a été entérinée.
  - c) Opérations de prêt régionales (document TFWG 2018/2/W.P.5)
18. Dans un bref exposé, la direction:
  - i) fournit des exemples de domaines dans lesquels l'avantage comparatif du FIDA est le plus important pour le pilotage d'opérations régionales, comme l'avaient demandé les membres lors d'une précédente réunion;
  - ii) décrit les grandes lignes de mise en œuvre d'un programme pilote dans le cadre des politiques existantes, ce qui impliquerait la présentation au Conseil, durant FIDA11, des enseignements tirés et des prochaines mesures; et
  - iii) présente un résumé des pratiques suivies par d'autres IFI, en mettant l'accent sur le potentiel de résultats positifs d'opérations régionales comparées à des opérations ne concernant qu'un seul pays.
19. Le débat met en lumière:
  - i) le principe suivant lequel le FIDA ne piloterait des opérations de prêt régionales que dans les cas où son avantage comparatif apparaîtrait clairement;
  - ii) la nécessité de faire référence au programme d'intégration du FIDA;
  - iii) la nécessité de définir les critères d'admissibilité;
  - iv) la nécessité de définir, dans leurs grandes lignes, les principales caractéristiques de l'évaluation des projets pilotes des opérations de prêt régionales.
20. La direction rappelle au groupe de travail que toutes les opérations de prêt régionales seraient soumises à l'approbation du Conseil d'administration, et accompagnées d'un tableau faisant apparaître les avantages potentiels de chaque opération.
21. Les membres expriment aussi leur souhait de limiter à trois le nombre des opérations de prêt régionales durant la phase pilote. La direction accepte cette proposition. Étant donné que le nombre de projets pilotes sera limité, les enseignements tirés ne constitueront qu'un point de départ pour l'élaboration d'une approche institutionnelle. La direction reviendra sur ce point avec des résultats préliminaires dans le contexte de la Consultation sur FIDA12.
22. Compte étant tenu des observations des membres, le document est entériné.
  - d) Directives et procédures révisées applicables aux programmes d'options stratégiques pour le pays axés sur les résultats (document TFWG 2018/2/W.P.6)
23. La direction présente un bref exposé couvrant les points suivants:
  - i) Conformément à l'engagement pris au titre de FIDA11, les COSOP deviendront des stratégies à long terme et fourniront une stratégie de transition à part entière pour accompagner les pays dans leur trajectoire de développement. À cet effet, les COSOP comporteront une analyse plus approfondie de l'évolution possible des conditions macroéconomiques d'un pays.

- ii) Le FIDA approfondira aussi son évaluation d'autres variables spécifiques au pays plus étroitement liées au secteur agricole.
  - iii) L'alignement des COSOP sur la nouvelle génération de Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) sera assuré par l'inclusion, dans le cadre de résultats du COSOP, d'un lien avec les Objectifs de développement durable pertinents, qui figureront aussi dans les PNUAD à partir de 2018.
  - iv) Le processus d'examen des COSOP sera systématisé, et prendra en compte l'évolution des conditions du pays concerné et celle de la stratégie d'engagement du FIDA dans ce pays.
24. Les principaux points abordés au cours du débat sont les suivants:
- i) Certains membres craignent que les nouvelles procédures n'entraînent une augmentation des coûts; il conviendrait par conséquent de rechercher des synergies avec d'autres institutions, et d'utiliser des informations déjà disponibles dans la mesure du possible.
  - ii) Outre l'engagement du FIDA de prendre en compte les PNUAD dans ses COSOP, les membres déclarent qu'il est important de recenser les domaines de collaboration dans les pays avec les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, étant donné qu'en agissant ensemble les organisations seraient en mesure d'exercer une influence sur la politique agricole à un niveau élevé.
  - iii) Les membres soulignent l'importance de l'évolution potentielle de l'enveloppe de financement d'un pays au-delà du cycle actuel du Système d'allocation fondé sur la performance.
  - iv) Des éclaircissements sont demandés à propos de la délégation de pouvoir et du processus d'approbation. La direction précise que les politiques sont approuvées par le Conseil d'administration, mais que les procédures sont, en règle générale, approuvées par la direction. Les procédures seront toutefois communiquées au groupe de travail en octobre.
  - v) Les membres déclarent également que tous les engagements au titre de FIDA11 en rapport avec les COSOP, c'est-à-dire non seulement ceux qui figurent dans le corps du document mais aussi d'autres, comme le rôle des COSOP dans les critères d'entrée dans le SAFR, devront apparaître dans l'encadré regroupant les recommandations.
25. Le groupe de travail entérine le document, étant entendu que les points suivants seront ajoutés à l'encadré regroupant les recommandations: i) une liste de tous les engagements de FIDA11 en rapport avec les COSOP, tels qu'ils figurent déjà dans le corps du document; et ii) chaque COSOP inclura une indication relative à l'évolution potentielle des scénarios de financement durant la période couverte par ce COSOP.
- Point 5 de l'ordre du jour: Procès-verbal de la première réunion du Groupe de travail sur le cadre de transition
26. Le groupe de travail approuve la révision du procès-verbal de sa première réunion, telle qu'elle figure dans le document TFWG 2018/2/W.P.7. La version définitive du procès-verbal, intégrant les révisions approuvées, sera mise en ligne sur la plateforme interactive réservée aux États membres.
- Point 6 de l'ordre du jour: Questions diverses
27. Aucune autre question n'est abordée.